

Terrorisme

Petit lexique de l'antiterrorisme

Les Foreign Terrorist Fighters (FTF) concernent tous ceux qui, résidant en Belgique, se sont rendus dans une zone de conflit djihadiste ou ont eu l'intention de le faire. Un arrêté royal définit cinq catégories de FTF, la première et la troisième couvrant ce qu'on appelle les "retournees" en Belgique ou les "revenants" en France.

Les Homegrown Terrorist Fighters sont les radicalisés "maison" susceptibles de mener une action violente ou de fournir un soutien à des FTF.

Les propagandistes de haine visent les personnes, qui, entre autres, justifient l'usage de la violence ou de la contrainte comme moyen d'action.

■ C'est une bombe à retardement pour les services de renseignement et le parquet fédéral: que faire des djihadistes les plus radicaux ?

■ Entre 300 à 400 détenus sont radicalisés, selon la Sûreté.

■ Et ils peuvent être libérés après cinq ans de prison maximum.

La Belgique face au syndrome Oussama Atar

Enquête Christophe Lamfalussy

A lors que les premiers militants de Sharia4Belgium vont sortir de prison ce mois-ci, au terme légal de leur peine, les autorités belges sont divisées sur le sort à réserver aux "retournees" de Syrie et d'Irak. Le Conseil national de sécurité planche sur le sujet, a appris cette semaine "La Libre Belgique" de sources judiciaires et politiques qui réclament l'anonymat.

Le constat est connu : 177 ressortissants belges ayant combattu au sein du groupe Etat islamique (EI ou Daech) ont disparu des radars. Certains ont plongé dans la clandestinité depuis la défaite de Daech, y compris en Turquie, d'autres sont morts dans les combats sans qu'on le sache exactement.

Faut-il les rapatrier en Belgique, s'ils sont arrêtés sur place, pour les juger ici ? Ou laisser faire la justice locale qui condamnera certains pour "crimes de guerre" et "crimes contre l'humanité", avec l'application possible de la peine de mort, qui est totalement abolie en Belgique depuis 1996 ?

La ligne dure de Paris et de Londres

La France et le Royaume-Uni ont déjà admis officiellement qu'ils avaient opté pour une attitude intraitable, mais pas la Belgique. "Une politique d'élimination sur place est en cours", relève toutefois un responsable du contre-terrorisme belge.

Le ministre britannique de la Défense, Gavin Williamson, a indiqué vendredi au "Daily Mail" que Londres fera tout pour que ses quelque 270 djihadistes encore au Moyen-Orient soient lo-

calisés et tués. "Mon point de vue est qu'un terroriste mort ne peut pas faire de mal à la Grande-Bretagne", a dit le nouveau ministre conservateur.

Après une campagne aérienne secrète et ciblée contre certains de ses djihadistes, la France privilégie le retour "au cas par cas", a indiqué la ministre de la Défense, Florence Parly, mais entend donner la priorité aux justices irakienne et syrienne. Après tout, dit Paris, ils ont fait la guerre à ces pays.

En Belgique, le syndrome Atar

"Ce qui nous tourne dans la tête en Belgique, c'est le syndrome Oussama Atar", souligne un expert gouvernemental. Arrêté en Irak pour "appartenance à Al-Qaïda" en 2005, ce

Belgo-Marocain avait bénéficié en Belgique d'une campagne pour sa libération, à laquelle les Affaires étrangères, des députés et des ONG avaient contribué. Libéré grâce à cette campagne en 2012, il est aujourd'hui soupçonné par la justice française d'avoir été le coordinateur des attentats de Paris et de Bruxelles. Il a, lui aussi, disparu dans la nature. Aucun ministre ne veut prendre le risque qu'un nouvel Atar, à qui on aurait proposé la réinsertion dans le pays, organise des attentats en Belgique ou ailleurs.

Les "retournees", c'est une vieille affaire dont on

parlait dès 2014.

L'un d'eux fut le Français Mehdi Nemmouche, principal accusé dans la tuerie du Musée juif de Bruxelles commise le 24 mai 2014. L'attentat ne fut pas revendiqué par l'EI, mais les enquêteurs le considèrent comme un signe précurseur de l'opération quasi militaire décrétee un an plus tard par l'EI et confiée à Abdelhamid Abaoud.

"Ne vaut-il pas mieux que certains ne reviennent pas?"

La dangerosité de certains djihadistes apparaît évidente, même aux yeux de Véronique Loutc, dont le fils Sammy a été éliminé dans une frappe américaine en décembre 2016 sur Raqqa. "On m'a dit qu'il avait été émir, dirigeant de l'EI. Je n'en sais rien", nous dit-elle. "Quand il était en Syrie, c'était extrêmement compliqué de lui parler. Il était déjà loin [...] Je me pose la question: est-ce qu'il ne vaut pas mieux que certains ne reviennent pas? Il y a un risque de retour clandestin."

Hamid Benichou, premier policier allochtone à Bruxelles et d'origine algérienne, est plus radical encore. Pour lui, il est impossible de déradicaliser et de resocialiser quelqu'un qui a tué et violé au nom de l'idéologie de Daech. "Le problème, c'est qu'il n'y a pas d'alternative. C'est notre vie contre la sienne", dit-il.

Derrière cette ligne dure, qui ne fait pas l'unanimité, il y a aussi des difficultés juridiques.

La Belgique n'a pas de traité d'extradition avec l'Irak. Avec la Syrie, elle n'a pas de relation. Dans les deux pays, il n'existe pas d'ambassade belge, ce qui complique les choses.

Alors elle est tentée de ne pas se presser. C'est le lot du Verviétois Tarik Jadaoum, arrêté à Mossoul par l'armée irakienne et détenu dans l'attente de son procès en Irak. La coalition contre Daech le considère comme une "high-value target" (HVT) - un terme tiré du langage militaire américain et utilisé par la CIA. L'homme a été interrogé en Irak par les services américains. Il a affirmé avoir joué un rôle dans l'entraînement des "Lionceaux du califat". Son débriefing a été transmis aux Belges. "Tous les gens avec qui il a opéré sont morts", constate un enquêteur. Dans une interview à France 2, Jadaoum avait menacé de "détruire" la Belgique après que l'armée belge eut déployé ses F-16 dans la région pour combattre l'EI.

Comment les "returnees" sont pris en charge

Si le sort de 177 Belges hors radar reste un sujet d'inquiétude, y compris dans la population belge, il faut savoir qu'une procédure a été mise en place depuis des mois pour gérer ceux qui sont revenus, au cas par cas. Les autorités font une distinction entre les hommes, les femmes et surtout les enfants, qui sont systématiquement confiés au parquet de la Jeunesse.

Une quarantaine des returnees sont revenus depuis 2011 via la Turquie, mais le flux est faible. On sup-

pose que certains djihadistes et leurs familles se terrent dans la masse des réfugiés syriens que la Turquie accueille. Pour faciliter la coordination avec les autorités turques, la Belgique vient de créer un "hotspot" à son consulat général de Turquie à Istanbul, où l'officier de la police fédérale en poste travaillera de concert avec des représentants de la Sûreté de l'Etat et du renseignement militaire.

Quand un FTF (Foreign Terrorist Fighters) est arrêté ou extradé vers la Belgique, la police l'amène devant un juge d'instruction. "Le juge a le choix entre trois solutions", explique le porte-parole du parquet fédéral, Eric Van der Sijpt. "Soit il l'emprisonne et le met en détention préventive. Soit il le libère sous conditions. Soit c'est une libération simple. Ce dernier cas est rare. Il ne concerne que les gens qui ne se seraient jamais battus."

Les personnes libérées font l'objet d'une triple surveillance, d'abord par l'Ocam qui définit un niveau de menace, ensuite par les Local Task Forces (LTF), des plateformes où polices et agences de renseignement échangent des informations sur les cas de radicalisation violente, enfin par les Cellules de sécurité intégrale locale (CSIL), une coordination existant dans certaines communes où tous les services y compris sociaux partagent des renseignements sur le terrain et suivent les FTF.

300 à 400 radicalisés dans les prisons

"Au niveau local, cela fonctionne bien", constate un responsable de l'antiterrorisme. "Le problème est au niveau des prisons. Quand un FTF revient en Belgique, il peut être condamné à un maximum de cinq ans d'emprisonnement. Qui va s'en occu-

per à sa sortie de prison? La Sûreté théoriquement, mais elle n'a pas beaucoup de moyens."

La Sûreté a de fait pu engager une centaine de personnes depuis l'électrochoc des attentats de Paris, mais, souligne son administrateur-général Jaak Raes, les effectifs sont revenus à ceux de 2012.

Or il y a déjà du monde dans les prisons et dans les ailes destinées aux islamistes radicaux. Selon le ministre de la Justice Koen Geens, les prisons belges abritent 210 personnes condamnées pour terrorisme ou en détention préventive. Il y a parmi elles 97 "returnees" de Syrie ou d'Irak.

La Sûreté estime de 300 à 400 le nombre de détenus radicalisés en Belgique. Elle considère que cette menace à retardement est un vrai problème de sécurité. Elle a créé une section spécialement chargée de ce problème. D'autant plus que les imams chargés de "déradicaliser" les détenus sont souvent dépassés par les événements. Leur formation est lacunaire. Et, signale Hamid Benichou, "les imams sont très mal vus dans les quartiers pénitentiaires. Ils sont traités de traîtres, de collaborateurs avec la police".

"Nous n'avons pas de solution magique"

"C'est pas évident en dehors des prisons, c'est encore moins évident dans les prisons", résume un expert gouvernemental. Contrairement à la France, la Belgique ne parle pas de déradicalisation. Elle lui préfère la notion de désengagement, avec l'espoir que l'islamiste radical renoncera au moins à la violence. C'est un pari d'une société attachée aux valeurs humanistes qui la fondent. Mais, reconnaît cet expert, "nous n'avons pas de solution magique".